



Conseil Municipal des Jeunes

Écolière, Écolier, Collégienne, Collégien,

Le samedi 29 mai 2021, tous les enfants de la commune de St Jean de Thouars du CM1 à la 5ème sont appelés à élire leurs représentants au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Il sera composé de 16 élus (8 écoliers, 8 collégiens).

Grâce au CMJ, vous pourrez participer à la vie locale et ainsi vous exprimer à travers les conseillers que vous élierez

Pour les conseillers élus, ce sera l'occasion de découvrir le fonctionnement d'une municipalité mais aussi d'échanger, de débattre, de prendre des décisions, de monter des projets.

Si tu as envie de t'impliquer ou si tu as des idées pour améliorer la vie dans ta commune, n'hésite pas à poser ta candidature.

Tu te poses des questions : ce document va t'aider à comprendre le déroulement et le sens de cette élection. Tu y trouveras évidemment les informations nécessaires au dépôt de ta candidature.

Le mot du Maire

La mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes résulte de la volonté de favoriser la participation du plus grand nombre à la vie de notre commune.

C'est parce que nous considérons, en effet, que la démocratie s'apprend dès le plus jeune âge, que la municipalité souhaite associer les jeunes citoyens à la vie locale. La jeunesse est l'avenir. C'est pourquoi il est important de faire participer les enfants et adolescents en les impliquant dans une démarche participative et citoyenne à la construction de leur territoire.

La création du Conseil Municipal des Jeunes est un moyen pour eux de faire entendre leur voix, de faire part de leur vision et de leurs attentes et ainsi de nous permettre de mieux y répondre. Il doit être un lieu d'expression, de création et d'action citoyenne. Nous comptons sur la motivation de chacune et chacun pour construire ensemble l'avenir de Saint-Jean-de-Thouars.

Le Maire, André BEVILLE



Calendrier électoral



date limite de dépôt
des candidatures
30 avril 2021



diffusion des candidatures
début de campagne
Mai 2021



Elections Résultats
29 mai 2021



1^{ère} assemblée plénière
Juin 2021



Questions/réponses

Pourquoi un CMJ à Saint-Jean-de-Thouars?

Le CMJ est créé pour permettre représenter les jeunes de la commune et faire part aux adultes de leurs attentes. Les conseillers proposeront des idées pour améliorer la vie des jeunes de la commune

Comment devenir candidat ?

- Vivre à Saint-Jean de Thouars et être électeur (jeunes du CMI à la 5e)
- Remplir le formulaire de candidature qui se trouve dans ce livret.
- Avoir l'autorisation des parents (ils doivent remplir le formulaire avec toi)
- Ramener le formulaire complété et signé à la Mairie, impérativement avant le 30 avril 2021

Je suis candidat, que dois-je faire ?

Tu dois proposer des idées pour ta commune auprès de tes camarades. Pour cela, tu feras ta campagne électorale : propose une affiche (format A4) qui sera diffusée sur Intramuros, dans les établissements scolaires et sur le site Internet de la commune. La municipalité t'aidera pour la réalisation de cette affiche.

Qui peut voter ?

Les jeunes du CMI à la 5ème. Tu recevras une carte d'électeur prochainement..

Où et quand voter ?

Tous les enfants de St Jean de Thouars seront invités à voter à la mairie le samedi 29 mai 2021 (le matin).

Comment voter ?

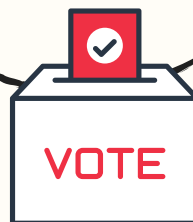
Tu te présenteras au bureau de vote à la mairie avec ta carte électeur CMJ.



Tu prendras un bulletin de vote sur lequel tu devras cocher
- 8 cases pour les CM
- 8 cases pour les collégiens.



Tu mettras ce bulletin dans une enveloppe et tu la déposera dans l'urne



Le dépouillement aura lieu à l'issue du vote et les résultats seront annoncés officiellement



- Ton bulletin sera **VALIDE** si tu as coché 8 cases CM ou moins et 8 cases Collégiens ou moins.
- Si tu as coché plus de 8 cases pour chaque catégorie, ton bulletin sera **NUL**. Il ne comptera pas.
- Si aucun candidat ne te plaît, si tu n'es pas d'accord, tu es libre de barrer ton bulletin. Ton vote sera **NUL**.
- Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote sera **BLANC**.

Si tu es élu(e), tu t'engages à :

Représenter les jeunes et faire valoir une parole de jeune citoyen dans l'intérêt de tous.

Travailler en équipe et rendre compte des travaux du CMJ.

Plus d'infos :

mairie.st-jean@thouars-communaute.fr

Respecter le règlement intérieur du CMJ.

Etre assidu(e) aux réunions (une assemblée plénière minimum par an, une réunion ordinaire par trimestre, des réunions de commissions régulières en fonction des projets), respecter et être attentif(ve) à la parole de l'autre.